

Le Journal des Trois-Rivières.

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Cercle Catholique, faub. St. Roch.

REDIGÉ PAR UN Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS ; IN DUBIIS, LIBERTAS ; IN OMNIBUS, CHARITAS

ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRE G) DESILETS & FRÈRE

Feuilleton du JOURNAL.

AVOCATS ET PAYSANS.

XIX

LES ANCIENS CONDISCIPLES

Quand il quitta la maison de Vannes, il suspendit son paquet au bout d'un bâton et s'achemina vers Rosefeuille.

Il marchait d'un pas lent, régulier, automatique.

Il passa devant cette belle et riche ferme que Françoise lui avait apportée en dot. Il vit les charrettes bien rangées, les garçons dételant les couples de bœufs, la ménagère tenant dans ses bras son dernier enfant. Tous les détails de la vie rustique, cette vie de bonheur, d'aisance et de prospérité, se présentèrent à lui. Les meules que l'on élève, les moissons que l'on rentre, les longs mugissements des troupeaux qui regagnent l'étable, les cris aigus de la basse-cour, la chanson de la nourrice, le refrain perdu du bouvier qui charme la longueur de la route par une mélodie pleine de vague tristesse, l'appel des chèvres que le pasteur réunit, tous ces bruits, qui sont l'harmonie de la vie des champs et l'orchestre du soir, remuèrent profondément son cœur.

Rosefeuille avait été son bien, sa propriété. Un jour, en sortant de l'église du village, il y avait conduit une jeune fille de dix sept ans, qu'il venait de promettre de rendre heureuse. Deux ans après, il était père; mais l'enfant était malingre, chétif et pâle, et il ne s'en était souvenu que le jour où sa mère lui ayant communiqué sa vie, il avait entendu dire: "Le bel enfant!" Les tableaux qui se déroulaient devant lui devinrent tristes, accablants, lugubres; il se voila le visage et demoura immobile, n'entendant même plus les bruits de Rosefeuille ni la chanson du bouvier.

La nuit venait. Guillaume reprit son bâton. Arrivé devant la porte d'une grande métairie, il frappa d'une main tremblante.

Un Paysans lui ouvrit. —Magloire, dit Guillaume d'une voix sourde, je suis sans pain et sans abri; je viens te demander à souper et à coucher.

—Bien, dit Magloire, voici une chambre...la nappe est mise, assieds-toi et dine.

Quand le repas fut terminé, les deux paysans demeurèrent silencieux. —Tu ne me demandes rien? dit Guillaume.

—Si tu crois devoir me confier quelque chose, parle; mais que ce soit seulement pour soulager ton cœur. Je n'ai pas besoin de tes confidences. Je sais tout ce que tu pourrais me raconter!

—Non, tu ne sais pas tout, Magloire, il m'a...

—Ecoute, Guillaume. Quels que soient les torts des enfants, ils sont nés de nous et tiennent à notre cœur...Pardonne, crois moi, et tâche d'oublier.

—Oublier...répéta le paysan.

—Pour garder la paix, ajouta Magloire.

Guillaume passa une nuit paisible sous le toit de son ami, et, dès le lendemain, il lui dit:

—Connaitrais-tu une ferme dans laquelle je puisse être employé?

—Toi! devenir mercenaire...

—Je n'ai pas su rester maître.

—Tu ne comptes donc pas sur moi?

—Je suis fier, Magloire; ce que tu m'offres, c'est de bon cœur, mais je ne puis l'accepter. J'ai mal agi; je me suis laissé abuser par l'orgueil, j'expierai ma faute.

—Et, comme il l'avait dit, Guillaume entra au service de petits fermiers.

Quand il reçut la lettre d'Hilaire il refusa de la lire, ne voulant rien raviver de ce souvenir cuisant.

Et cependant, pour la première fois de sa vie, Hilaire céda à un sentiment vrai, à une émotion violente. Son âme se purifiait et tentait de sortir de sa fange; le sens moral s'éveillait en lui, mais il n'appela pas encore les croyances chrétiennes. La foi de son village s'était évaporée; il s'appuyait sur lui seul pour trouver le courage et la patience.

Depuis un an qu'il était à Paris, il avait gagné de quoi suffire à ses dépenses, et un jour, mu par le besoin de prouver son repentir, il renvoya à son père les trois cents francs qu'il avait pris la veille de son départ.

Hilaire donnait régulièrement ses leçons, il écrivait pendant les autres heures de la journée; il apprenait à régler sa vie, et la modicité de ses désirs était devenue d'autant plus méritoire qu'il avait abusé de toute chose.

La seule récompense de son travail et de sa peine, la seule distraction qu'il souhaitait, était la visite qu'il rendait chaque dimanche à Madame Vannier. Arcade et Hermann s'y trouvaient toujours. On faisait de la musique, on prenait une tasse de thé, on se quittait, et on reprenait la tâche de la semaine. C'étaient les seules joies de la vie solitaire du jeune homme. Il ne se livrait avec zèle à ses occupations que pour se rendre à lui-même le témoignage qu'il méritait les éloges de Madame Vannier. Rosalie y joignait parfois un mot aimable, et Hilaire remportait du courage pour huit jours.

C'est qu'Hilaire éprouvait maintenant une affection qu'il gardait mystérieuse au fond de son cœur; Hilaire unissait un nom à celui de sa mère; il trouvait sa plus douce joie à associer dans l'avenir une destinée à la sienne. Il attendait, pour réclamer la récompense à laquelle il aspirait, qu'il eût réparé le passé et offert une garantie de bonheur à celle qui partagerait sa vie. C'est dans cette espérance, c'est avec ce but devant les yeux qu'il avait marché sans dévier dans une voie nouvelle.

Un matin, Arcade entra dans la petite cellule d'Hilaire.

—Comme te voilà beau! s'écria celui-ci, où vas-tu donc?

—Je fais des visites, répondit le jeune homme, et je commence par toi.

—Une visite de cérémonie; est-ce que tu pars?

—Pas le moins du monde, je viens t'annoncer une nouvelle qui te fera plaisir, j'en suis sûr; car tu portes un intérêt véritable à ma famille.

—Eh bien? demanda Hilaire.

—Rosalie se marie.

—Ta sœur se marie!

—Elle épouse Hermann dans huit jours.

—Hermann! répéta encore Hilaire.

—C'est un garçon raisonnable, sage, paisible, travailleur; tu le connais depuis sept ans; sa position est honorable, je ne souhaitais pas un autre époux à ma sœur.

Hilaire était devenu fort pâle; il se leva et se contenta de répondre avec un sourire:

—Qu'elle soit heureuse! oh! oui, bien heureuse!

—Elle le mérite, dit Arcade, ce n'est pas mon amitié de frère qui m'abuse, mais elle est accomplie. Souffres-tu? demanda-t-il tout à coup en voyant le trouble d'Hilaire.

—Ce n'est rien...j'ai besoin d'un peu d'air...Ne dirait-on pas que je suis nerveux comme une petite maîtresse.

—Tu viendras à la messe de mariage, au dîner!

À la messe, oui...je prierai pour elle... au dîner, non.

—Et pourquoi?

—Ne sais-tu pas que je me suis interdit toute espèce de fête...

—Je croyais que chez nous tu te trouvais en famille...

—Oui, vous m'avez bien traité, dit Hilaire...En ami généreux, tu m'as tendu la main, et ton appui me sauva de l'abîme...ta mère me faisait souvenir de la mienne...Je te nommais mon frère au fond du cœur...au milieu de vous je me sentais meilleur, j'avais encore assez de courage et de jeunesse pour me créer un avenir...J'y aspirais, j'allais l'atteindre...

Ah! si tu savais, Arcade, quel ange j'avais vu me sourire dans ma route...mais j'oubliais que certains folies pèsent sur la vie entière, et que Dieu ne nous fait attendre le châtiement de nos fautes que pour le rendre plus sévère.

—Je ne t'ai jamais vu ainsi depuis une année. Hilaire: qu'as-tu? pourquoi désespères de l'avenir et de Dieu? Ne peux-tu être heureux à ton tour, te créer une famille...

—Jamais, oh! jamais...laisse-moi, cher Arcade; que ma tristesse ne jette pas de nuages sur ta joie. Vous méritez tous un bonheur dont je suis indigne...

Arcade essaya vainement de le consoler, Hilaire se laissa envahir par la douleur des qu'il fut abandonné à lui-même. Comme il l'avait promis, il assista au mariage de Rosalie. Mais à partir de ce jour, il cessa d'aller chez Mme Vannier.

Arcade le gronda doucement, lui fit des reproches affectueux de la part de sa mère; ce fut inutile: le jeune homme ne put se résoudre à retourner dans une maison qui avait été le sanctuaire de ses plus beaux rêves.

Arcade devina-t-il une partie de la vérité? nous le croyons, car il vint souvent visiter Hilaire, et il essaya de lui rendre l'énergie et la confiance.

Hélas! ce fut inutile.

Hilaire, abattu par un chagrin violent, ne trouva plus de forces pour la lutte. Il tomba malade; au bout d'un mois, quand il voulut reprendre ses leçons, il trouva

la place occupée, son découragement ne connut plus de bornes. Cette nature fatiguée, usée par la paresse et la corruption parisiennes, avait pu, sous l'influence d'un sentiment vrai, se laver de ses souillures et reprendre la voie droite; mais, l'étoile éteinte dans la nuit, le nom effacé l'image envolée, elle devait retomber d'autant plus bas qu'elle avait plus fait d'effort pour remonter.

Alban et Valérie qu'Hilaire avait négligés redevinrent ses intimes. Il sentit le besoin de s'étourdir pour secouer le fardeau de sa douleur. Mais les plaisirs d'autrefois lui causaient maintenant un insurmontable dégoût. Il se rejeta sur le travail littéraire; mais ses productions devaient aussi se ressentir de la situation de son cœur. D'après les conseils de Valérie et de l'étudiant, sa plume, qui avait écrit sous l'inspiration d'Arcade des pages touchantes et morales, produisit des tableaux repoussants, prétexte de faire du réalisme et de renchérir sur l'école du laid.

Hilaire se lança de nouveau dans la vie de bohème. Pendant qu'il gaspillait l'argent de son père, il avec gardé au milieu de ses désordres une apparence de bon ton; maintenant ses habits montraient la corde, il peignait mal ses longs cheveux, ne portait plus de gants et fumait d'ignobles pipes; il perdait chaque jour le sentiment de la dignité personnelle.

Il écrivit sous ce titre: *le Roi des Ecorcheurs*, un roman impossible, épouvantable, suant le crime à chaque page, un de ces livres qui donnent la fièvre au dessinateur qui les illustre et au public qui les lit.

Arcade le blâma; Hilaire reçut mal ses conseils.

—Tu te nuis à toi-même, lui dit son ami.

—Je suis de mon temps!

—Par le mauvais côté; crois-moi, Hilaire, il en est temps encore, renonce à des habitudes de vie qui te perdent, reviens aux productions délicates et touchantes, tu auras pour toi tous les hommes de goût et tous les honnêtes gens.

—Arcade, j'ai voulu, j'ai sincèrement souhaité devenir bon, j'ai voulu écrire de beaux et nobles choses...tout ce qu'un homme peut faire, je l'ai fait!

—L'homme ne peut rien.

—Et qui donc peut pour lui? demanda Hilaire.

Dieu! répondit Arcade d'une voix grave.

(A continuer.)

M. BARRE ET L'INDUSTRIE LAITIÈRE.

(Suite et fin.)

Mais M. Barré avait voulu monter trop vite sur les épaules de M. Jocelyn! *Le diable américain* eut beau se livrer à toutes les diableries imaginables, après quatre années d'efforts il n'a pas empêché M. Jocelyn d'inspirer confiance dans son procédé à tous ceux qui l'ont étudié. M. Jocelyn a formé des jeunes gens, en bon nombre, qui sont aujourd'hui reconnus parmi les meilleurs autorisés sur les questions diverses d'industrie laitière. Les fabriques montées d'après les instructions de M. Jocelyn ont invariablement donné les meilleurs résultats, ou point de faire rager les nombreux fabricants qui, faute de connaissances, font encore aujourd'hui du fromage avec du lait gras qui n'obtient pas un plus haut prix que le fromage écrémé fait par les élèves de M. Jocelyn. Les fabriques établies d'après le système Jocelyn donnent invariablement à leurs patrons de 12 à 10 0/0 de plus que ne donnent la grande masse des fabriques de fromage gras de la province!

Si nos fabricants ordinaires ne donnent pas davantage, cela est dû au défaut de connaissance chez les fabricants, car il est indubitable que le fromage gras bien fait est plus riche que les meilleurs fromages écrémés. Personne n'a mieux prouvé cette vérité que les élèves de M. Jocelyn: M. Skaife, à la Baie du Fevre, qui a fabriqué le meilleur fromage gras qui ne se soit produit dans l'excellente fromagerie de M. Louis Bondin, et M. Pinchaud, qui a étonné son monde à Louiseville, tant dans la fabrication du fromage gras, que du beurre et du fromage écrémés, à divers degrés.

En voilà assez long je crois sur M. Barré, qui ne s'est guère fait d'adeptes que je sache. Aussi, il n'ose plus se montrer aux réunions de la société d'industrie laitière, et pour cause. Je lui prédis que s'il ne se débarrasse pas, au plus tôt, de son *diabole américain*, cela lui jouera tant de tours, et de si mauvais, que personne ne reposera plus la moindre confiance en lui.

Je regrette cette mise en scène, particulièrement désagréable pour moi. Elle était nécessaire dans un prochain arti-

je traiterai, au mérite, la question très intéressante de la fabrication du beurre et du fromage écrémé, comparée à la production du fromage gras.

ED. A. BARNARD.

NOTRE INDUSTRIE LAITIÈRE: SES DÉFAUTS, SES BESOINS.

Notons, en passant seulement, qu'on a accusé le directeur de l'agriculture de cette province de préconiser la fabrication du fromage écrémé. A lire les kyrielles qui ont eu si grand cours récemment dans nos journaux, on croirait que ce fonctionnaire a résumé tous ses enseignements, au sujet de l'industrie laitière, dans la recommandation de ne fabriquer que ce genre de fromage.

En réponse, je citerai un extrait du dernier rapport officiel de la société d'industrie laitière de cette province. On lit à la page 175, dans un appendice du rapport du commissaire de l'agriculture pour la présente année 1884-85, ce qui suit:

M. E. Barnard dit: "La fabrication combinée (du fromage et du beurre) demande des connaissances et des aptitudes bien plus étendues que la fabrication simple. Sur cent des bons fabricants ordinaires, vous trouverez peut-être un ou deux fabricants capables de conduire convenablement une fabrique de beurre et de fromage. Les conditions d'outillage et d'installation sont de première importance, le capital requis est bien plus considérable. Ainsi, je suis loin de conseiller à tout le monde d'adopter ce système; et même je ne le conseille à personne, si les conditions que j'ai mentionnées ne sont pas remplies."

Ces paroles, prononcées à Saint-Hyacinthe, lors de la dernière convention tenue là, sont, quoiqu'on en dise, le résumé de ce que le directeur de l'agriculture ne cesse de répéter depuis plusieurs années, et il n'a jamais dit autrement. Cela suffit pour faire connaître la valeur de l'accusation portée!

Les experts, surtout les acheteurs, s'accordent à dire:

1o Que notre fromage non écrémé est trop souvent, de qualité très inférieure et, qu'en général, il ne dépasse pas les qualités moyennes ou inconnues; 2o Qu'il est à peu près impossible de se procurer dans notre province une quantité suffisante de bon fromage pour remplir les meilleures commandes; 3o Que, pour remplir ces commandes des meilleurs fromages, —aujourd'hui les plus fréquentes et celles qui payent le mieux, —il faut de toute nécessité s'adresser à Ontario; 4o Que le nombre des fabriques ou, sans le moindre écrémage, on ne produit qu'un fromage commun est, à peu près de (9000) quatre-vingt dix pour cent du nombre total de nos fromageries; 5o Que nos fromages non écrémés de Québec se vendent, en moyenne, 1 1/2 par lb de moins que le fromage d'Ontario onest, soit une perte sèche, pour les patrons de nos fromageries, d'un demi million de piastres par année.

Si ces faits sont exacts et, malheureusement, tout me porte à croire qu'ils le sont, on voit de suite combien il importe de chercher et de combattre le mal là où il existe, au lieu de faire des guerres que rien ne justifie. Quand on aura pris les moyens d'améliorer les neuf fabriques sur dix qui, sans écrémage, font un fromage inférieur, il sera temps, ce me semble, de voir quel mal il peut y avoir, s'il en existe du tout, à faire de bon fromage écrémé avec le lait qui a servi à la confection du meilleur beurre!

La province d'Ontario n'a obtenu que tout récemment l'excellente réputation que commande aujourd'hui une partie notable de ses fromageries. Et il est indubitable que cette bonne fabrication est due, presque unanimement, à l'inspection fréquente qui a été faite dans ces dernières années par des fabricants-instructeurs habiles dans les fromageries appartenant aux membres des sociétés d'industrie laitière d'Ontario. On comprendra facilement le bien qui découle de ces inspections. En effet l'inspecteur, membre lui-même de l'association, visite en ami les fabriques de sa société. Il constate les progrès acquis, et il conseille les améliorations qui restent à faire pour enrichir davantage le fabricant et les patrons. Tout ceci ne prend le plus souvent, que quelques heures. L'inspecteur constate d'abord la qualité du lait fourni. S'il y a défaut, il fait venir le patron, lui fait comprendre le tort que celui-ci peut faire subir à tous les intéressés dans la fabrique. Sans que le fabricant intervienne, on arrête de cette manière, les dépréciations souvent considérables qui résultent de l'envoi d'un seul canistre de mauvais lait, sur quarante ou cinquante de bonne qualité. L'inspecteur procède de la même manière pour tous les défauts, qu'ils soient dans la construction de la fromagerie, dans les appareils ou les matériaux employés, ou

dans quelque manque de connaissances chez le fabricant. Il est établi qu'une seule visite d'un inspecteur habile suffit le plus souvent, pour améliorer la fabrication totale de la fabrique, de manière à obtenir un et même deux centins de plus par livre de fromage fabriqué, ce qui, à un centin la livre seulement, présente, journallement, un profit net de dix piastres, là où l'on reçoit dix mille livres de lait par jour, soit un profit net de \$1,500 à \$3,000 pour une saison de fabrication dans une fabrique ordinaire!

Le directeur de l'agriculture constate avec plaisir que la société d'industrie laitière de cette province (sinon M. Barré) est tout à fait d'accord avec lui pour proposer et insister sur ce mode comparativement facile d'amélioration dans notre province.

Disons ici que ces inspections seront d'autant plus utiles chez nous que nos fabricants n'ont pas eu les mêmes avantages qu'à Ontario, ne parlant généralement que le français et nos premiers instructeurs, ne comprenant pas un mot de notre langue. De plus, la rapidité avec laquelle cette industrie du fromage s'est répandue dans notre province a fait que l'on engageait comme apprentis des jeunes gens qui n'avaient le plus souvent que fort peu de connaissances. Il en a été bien autrement dans Ontario où l'on n'avait qu'à traverser la Saint-Laurent pour trouver, par centaines, les meilleures fabriques et les meilleurs fabricants, et tous parlant la langue en usage à Ontario. Malgré tout cela, et je le constate avec plaisir, à la louange de nos fabricants, il nous en coûterait peu, comparativement, tant en argent qu'en efforts, pour arriver à faire, dans nos fabriques de cette province, tout aussi bien que dans Ontario. A l'œuvre donc, avec courage et union, et le plus tôt possible, car notre position actuelle n'est pas sans danger.

Les progrès étonnants de la fabrication du fromage au Canada, fabrication qui n'était que d'environ un million de lbs en 1867 et qui dépasse aujourd'hui soixante-et-quinze millions de lbs par année, me paraissent faire surgir un danger même éminent. L'Amérique qui n'exportait presque pas de fromage en Angleterre il y a vingt-cinq ans, lui fournit aujourd'hui les trois quarts de ses importations, dont moitié environ par le Canada, et moitié par les Etats-Unis. Et cette énorme exportation consiste en deux espèces seulement, le *cheddar* et le *cheshire*; tandis que les variétés de fromages européens importées en Angleterre pour la balance, sont très nombreuses. Les cultivateurs de l'Europe ont nécessairement ressenti le contrecoup de cette énorme production américaine. En Angleterre même le pays par excellence des *cheddars* et des *cheshires*, l'industrie laitière en a été fortement ébranlée. Mais voilà partout ce qui a trait à la question, en un mot on se prépare à faire à nos produits une rude concurrence. De plus, la progression toujours croissante de la fabrication du fromage en Amérique finira bientôt par inonder les marchés anglais, et alors, gare aux fromages de qualité inférieure. Il y aura ruine pour bien des fabriques; et la province de Québec sera la première à souffrir si, d'ici là, elle n'a pas arrêté la production, dans 90 0/0 de ses fabriques actuelles!

Venons-en maintenant à l'exportation des beurres canadiens.

Il est malheureux d'avoir à constater combien nos exportations de beurre diminuent. Dans les deux dernières années, la Confédération canadienne a exporté moins de beurre que le Haut et le Bas-Canada seuls en exportaient en 1862! C'est-à-dire que depuis vingt-deux ans, jamais notre commerce de beurre n'était tombé si bas. Que l'on ne nous dise pas que ce sont les marchés qui nous ont fait défaut. L'Angleterre importe une quantité croissante de beurre chaque année. Elle paye plus cher son beurre artificiel qu'elle ne paie nos beurres ordinaires. C'est dire combien nos beurres communs ont aujourd'hui peu de valeur, à cause de la perfection donnée aux produits artificiels, que tout le monde accepte amoureusement d'assez bonne grâce. Le Canada ne fournit qu'environ 30 0/0 du beurre importé dans le Royaume-Uni, tandis que nous fournissons environ 33 0/0 de tout le fromage que le même pays importe!

Il est indubitable que nos fabriques de beurre de cette province font généralement un bon beurre et donnent même un beurre excellent. Malheureusement nos beurres canadiens sont fort peu nombreuses. Nous ne faisons pas assez de beurre de fabrique pour en fournir régulièrement et constamment sur les marchés anglais, en quantité appréciable. Aussi les exportateurs se contentent-ils généralement de conserver ces beurres en magasin pendant l'été, de les vendre avec gros profit l'automne. Les cours du beurre, même des meilleures fabriques, sont donc presque toujours trop bas en été pour que les beurriers fassent une compétition suffi-

sante aux fromageries. Quelques chiffres feront saisir plus facilement cette question.

(A continuer).

LES TROIS-RIVIÈRES.



LUNDI, 13 AVRIL 1885

LES TROUBLES DU NORD-OUEST.

Le général Middleton a reçu à peu près tous les renforts de troupes qu'il attendait, et il a commencé sa marche vers Battleford.

Il a environ 3,000 hommes sous ses ordres avec plusieurs canons et des mitrailleuses. Les troupes ont grandement souffert du froid en route, mais les hommes ont supporté courageusement ces misères et sont tous très bien disposés.

On ne connaît rien des plans de Riel, mais on croit que ses hommes disputent aux troupes le passage de chacune des nombreuses rivières qui arrosent le pays.

Des nouvelles rapportées par un messager de Battleford, annoncent que la ville est encore entourée par un millier de sauvages. Néanmoins la population retranchée dans les casernes et bien armée ne redoute pas une attaque.

La commission envoyée au Nord-Ouest par le gouvernement fédéral pour régler les réclamations des Métis, et composée de MM. Goulet, Street et Forget, est rendue à Qu'Appelle et a déjà rencontré un certain nombre des plaignants.

Cette commission est autorisée à signer séance tenante les titres que les Métis réclament pour les terres qu'ils occupent. A son passage à Saint-Boniface, M. Street, le président, a obtenu de Mgr Taché une lettre de recommandation pour les membres du clergé et les Métis du Nord-Ouest.

LE COMBAT DU LAC AUX CANARDS

D'après la version publiée par le "Manitoba" de St-Boniface qu'il y a tout lieu de croire authentique, c'est le major Crozier et la police montée qui ont été les agresseurs dans le combat du Lac aux Canards. Ce n'est qu'après qu'un des Métis ont été blessé que ses compagnons, qui n'étaient qu'au nombre de 20 et non de 200 comme on l'a d'abord affirmé, ont riposté et mis 27 hommes hors de combat.

Voici ce que dit en résumé le Manitoba :

« Une couple de jours avant ce combat, les Métis eurent une assemblée dans laquelle on discuta si on devait prendre l'offensive ou non. Il fut décidé que l'on n'attaquerait pas, mais que l'on s'opposerait à ce que Crozier s'emparât des provisions au lac aux Canards. On attendait son arrivée. Les rebelles se postèrent sur les deux côtés du chemin où devait passer Crozier ; celui-ci arrivé pres des rebelles, aperçut qu'il y avait des hommes armés des deux côtés du chemin ; il crut qu'on voulait l'entourer. Il commanda alors à ses soldats de faire feu.

Un rebelle fut blessé ; l'action de Crozier échauffa les Métis, qui tirèrent à leur tour ; il y eut un combat acharné pendant quelques instants, mais Crozier ordonna la retraite, emportant les blessés, mais laissant treize morts sur le champ de bataille.

Les Métis se sont emparé de deux paires de chevaux qui étaient attelés à deux traîneaux, ils prirent aussi deux canons. Les morts du côté des Métis sont Augustin Laframboise et Isidore Dumont, deux autres ont été blessés légèrement.

Le major Crozier avait sous son commandement 149 hommes tant de la police à cheval, que volontaires. Les Métis étaient au nombre de 20, bien armés et tous à cheval »

Massacre au Lac aux Grenouilles.

D'après les dépêches reçues vendredi soir, un terrible massacre a eu lieu au Lac aux Grenouilles à 30 milles à l'ouest du Fort Pitt, à 120 milles environ de Battleford. Il y a en douze personnes tuées parmi lesquelles deux missionnaires, les Révères P. P. Faffard et Lemarchand, Oblats.

Les auteurs de ce massacre sont les Cris, sauvages qui habitent le voisinage du lac aux Grenouilles. Les douze victimes sont tous des blancs. La nouvelle a été apportée à Battleford par un M. Quinn, le seul du petit poste qui ait échappé à la fureur des sauvages. Il n'a pu donner beaucoup de détails, mais il croit que Madame Delaney, la femme de l'instructeur agricole des sauvages au lac aux Grenouilles a été emmenée prisonnière par les sauvages.

La nouvelle de ce massacre a été confirmée en chambre par Sir John A. McDonald.

Le gouvernement américain a envoyé cinq mille hommes sur la frontière du Nord-Ouest pour empêcher les sauvages

de la traverser et d'aller porter secours à Riel.

Cette démarche du gouvernement américain est fort louable.

Courrier.

Sir Hector Langevin a annoncé aux Communes que le rapport sur "La ligne courte" du Pacifique serait soumis dans quelques jours.

Le Rvd Père Faffard qui a été assassiné par les Cris aux lac aux Grenouilles ces jours derniers avait été ordonné prêtre il y a quelques années par Mgr Duhamel d'Ottawa.

Le fameux Savary a donné une conférence dans les salles de la Patrie ces jours derniers à Montréal. Il en a donné une autre à Québec sous les auspices du *Canadien-Evénement* lequel a tout prix imposer au public cet importé scandaleux qui a promené publiquement l'insulte aux lois les plus sacrées du mariage. Les colonnes de leurs feuilles sont remplies d'éloges à son adresse.

Une aussi impudente glorification du crime ne s'est encore jamais vue dans notre bonne province ; il appartenait à MM. Beaupré, Tarte, Demers et consorts de la tenter. Mais ce qui nous étonne, c'est que le *Monde* de Montréal qui de vrait être un journal sérieux et honnête a fait chorus avec la radicaillerie pour applaudir M. Savary. C'est une humiliation.

Notre excellent confrère de la *Vérité* continue la guerre aux feuilletons immoraux qui pervertissent notre population. Il signale entr'autres celui que la *Presse* publie en ce moment et qui outrage tout à la fois le dogme et la morale de la manière la plus grave.

Cela devient une véritable plaie sociale que cette sale littérature qui est jetée journellement en pâture au public et va porter la honte avec impunité dans tant de familles.

La *Vérité* constate que M. le Juge Routhier est rendu à ne rien trouver de mieux, pour faire connaître au public les nouvelles que lui donne son fils qui est en route pour le Nord-Ouest avec le 9ème Bataillon, que de demander l'hospitalité à l'*Evénement* la feuille dans laquelle écrit le fameux Savary !!!

Cette préférence de M. le Juge Routhier pour la *feuille à Savary* n'est pas de nature, croyons-nous, à rehausser beaucoup son crédit ni ici, ni en Europe, après de nombre de ses amis distingués qui connaissent parfaitement le séducteur de Madame Lamy, et sont loin de professer pour lui l'engouement qu'il provoque parmi un certain public à Québec.

Nous sommes forcé de remettre au prochain no. la suite de la correspondance sur l'Education, faute d'espace.

Nous remettons au prochain No faute d'espace, les nouvelles parlementaires qui du reste ne contiennent rien de très important.

Nos meilleurs remerciements à notre confrère de l'*Étendard* pour l'envoi de la jolie brochure, le *Chien d'Or*, roman historique qu'il a publié dernièrement en feuilleton.

CERCLE ST LOUIS

On nous a fait tenir la communication suivante :

" A une assemblée générale des membres du Cercle St Louis, tenue le 11 avril 1885, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité :

" Que les membres de ce Cercle regrettent beaucoup les rapports injurieux aux autorités religieuses de cette localité, que certains journaux à l'étranger se sont permis de faire concernant les délibérations de l'assemblée générale tenue le 21 du mois de mars dernier, attendu qu'ils sont inexacts et tendent à faire croire que ce Cercle est insubordonné aux dites autorités religieuses. "

Nouvelles d'Europe

Les bases du traité de paix entre la France et la Chine paraissent acceptées de part et d'autre. Les opérations militaires françaises au Tonkin cesseront aussitôt que la Chine aura évacué ce pays ainsi qu'il a été convenu dans les propositions de paix.

La guerre entre l'Angleterre, et la Russie paraît être virtuellement commencée bien que les relations diplomatiques ne soient pas encore interrompues.

Le général russe Komaroff s'est avancé le 7 avec une forte troupe sur Penjdeh et a attaqué un corps d'armée afghane qui se trouvait à Puli-Khisti. Les Afghans, alliés des anglais ont résisté courageusement, mais les russes ont fini par tromper et se sont emparé du camp ennemi après avoir tué 500 hommes.

Après sa victoire le général Komaroff au lieu de marcher sur Penjdeh comme on le croyait s'est retiré sur le territoire russe. La nouvelle de cette première bataille a créé une grande sensation en Europe ; on croit que c'est le commencement des

hostilités, bien que la Russie affirme encore que Komaroff n'était pas autorisé à combattre et que ce n'est qu'un conflit accidentelle qui ne signifie pas une déclaration de guerre.

L'Angleterre arme comme si l'ennemi était à ses portes

On dit que l'expédition du Soudan va être abandonnée sans tambour ni trompette et que les troupes de Graham et de Wolsey vont être envoyés dans l'Afghanistan.

OBITUAIRE.

Lundi dernier avait lieu à Bécancourt une cérémonie funèbre du caractère le plus imposant.

Une foule nombreuse et sympathique se pressait à l'église paroissiale pour accompagner à leur dernière demeure les restes mortels de Sévère Leduc, Ecr, marchand de Bécancourt, décédé le 2 du courant.

Jamais la vieille nef de l'église de Bécancourt n'avait revêtu un caractère plus en harmonie avec les sévères pensées qui naissent habituellement au pied d'un cercueil. D'immenses tentures se déroulaient tout autour, tandis qu'au centre, au-dessus d'un catafalque splendide illuminé, et se rattachant aux murs latéraux du chœur et à des colonnes disposées à cet effet, des banderoles jaunes, noires et blanches allaient se réunir pour servir de pendentifs à une immense couronne mortuaire.

Le demi-jour qui régnait dans l'église faisait d'autant mieux ressortir le "Miseremini de Job" inscrit en lettres blanches sur fond noir, et qu'on ne peut jamais lire sans une émotion vive. Toute cette imposante et artistique décoration était l'œuvre des amis du défunt.

La levée du corps eut lieu à la demeure du défunt et fut faite par M. le curé de Ste Angèle de Laval. M. Joseph Rheault portait la croix, aux coins du poêle figuraient l'Hon. H. G. Mahiot, MM. J. B. Scott, A. O. Desilets, U. Arcand, D. Archambault.

Le conducteur du deuil était M. Achille Leduc, fils du regretté défunt, accompagné d'une nombreuse suite de parents et d'amis au nombre desquels on remarquait : Z. Leduc, D. Leduc, G. Leduc, T. Leduc, H. Leduc, G. A. Bourgeois, J. Bourgeois, A. Bourgeois, H. Bourgeois, J. Lamothe, S. Lamothe, Hon. F. X. O. Méthot, L. T. Dorais, D. Labarre, J. Jutra, J. Beauchesne, A. Carignan, H. Hébert, F. Manseau, N. Doucette, J. Rhéault, S. Tourigny, L. F. Desaulniers, A. Gouin, etc.

Monsieur le Chanoine Rheault chanta le service assisté de M. le curé du Cap et de M. Léon Lamothe, professeur au Séminaire des Trois-Rivières.

La partie musicale sous l'habile direction de A. Blondin, Ecr, a été rendue avec un talent vraiment remarquable ; le *Pie Jesu* par Monsieur Blondin a surtout impressionné l'assistance. Enfin ce fut M. le Chanoine Richard qui fit l'absoute. (Communiqué.)

LES METIS FRANÇAIS

Le correspondant spécial du *Mail* à Saint Boniface lui communique ce qui suit :

Il n'est pas généralement connu que le sang le plus pur de France coule dans les veines des hommes qui sont sous le commandement de Riel. Tout le monde sait que des cadets des meilleures familles de France sont venus au Canada en quête d'aventures et qu'ils sont allés grossir le nombre de ceux qui sous le nom de *coureurs des bois* ont été les pionniers de la civilisation dans cette partie du pays. Ces hommes hardis formaient des bandes, se donnaient un chef et pénétraient dans les forêts et les plaines, faisant la chasse aux animaux à fourrures, tout en faisant la traite avec les Sauvages.

Le baron de Saint-Castin, que Longfellow mentionne était un bon échantillon de ces gentilshommes qui à la formation de la compagnie du Nord-Ouest, cette organisation Montréalaise établie en vue de faire concurrence à celle de la Baie d'Hudson, prirent charge des postes au nord de la Saskatchewan. Les noms de Le Camarade de Mandeville, de Saint-Georges, de Laporte, de Saint-Luc, de Lépinais, (Lépine) de Chaumont-Racette et de Charlais que l'on retrouve portés par des Métis prouvent qu'ils descendent des meilleures familles françaises qui s'établirent au Canada.

Pendant longtemps ces *coureurs des bois* et leurs enfants nés de femmes sauvages n'avaient pas d'établissements fixes. Ils parcouraient cet immense pays, mille milles étant considérés comme un court voyage ; ils visitaient rarement les endroits civilisés excepté quand il s'agissait de vendre leurs fourrures. Alors ils dépensaient dans une débauche de quelques jours le fruit d'années de voyages et de périls. Mais en augmentant en nombre ils commencèrent à former des établissements qui bientôt devinrent importants. Des paroisses furent établies sur les bords de la Saskatchewan et de la Rivière-Rouge, où l'on trouve maintenant Saint-Boniface, Saint-Vital, Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Sainte-Anne, Saint-François-Xavier, Saint-Laurent, Saint-George et la baie Saint-Paul. Leurs traces sont visibles partout.

Par exemple, Qu'Appelle, nous remet en mémoire l'histoire d'un Métis qui des-

pendant la rivière en canot, entendit un écho repercuter le bruit causé par son aviron et croyant que quelqu'un l'appela, cria : " Qui appelle. "

Sur la rivière Qu'Appelle, pas loin de l'endroit où est situé le camp du général Middleton, M. Poitras un employé de la compagnie du Nord-Ouest fouda un poste en 1794 et les Métis de la vallée sont les descendants des *voyageurs* et des commis canadiens-Français de ce poste.

Le fort Lacorne, situé à l'est de Prince-Albert, fut bâti en 1753 par de la Corne, le principal officier de la compagnie du Nord-Ouest, quoique premièrement le fort porta le nom de *Nipawee* qui veut dire *endroit humide*. Là où se trouve maintenant Battleford était autrefois le fort Brûlé. En 1790, les Gros Ventres firent une guerre à mort aux officiers de la compagnie de la Baie d'Hudson et tentèrent de s'emparer du Fort Brûlé, un poste de la compagnie du Nord-Ouest, mais ils furent repoussés avec des grandes pertes. Allez où vous voudrez dans cet immense Nord-Ouest et vous êtes sûr d'y trouver les traces de ces Métis aventureux.

Calgary est bâti sur le site du vieux fort Jonquière ; Carleton était autrefois le fort Quesnel et ainsi de suite. Plusieurs de ces anciens postes sont détruits. Les établissements Métis qui ont grandi avec le pays, sont les endroits florissants sur la Saskatchewan du Sud ou Riel a rassemblé ses adhérents. Les noms des forts de la compagnie de la Baie d'Hudson dans cette partie du pays sont naturellement des noms anglais ou écossais tel que Carleton, Manchester, Edmonton, Fort George, Cumberland, etc.

LA CHASSE AU BUFFLE.

Le grand événement dans la vie d'un Métis à venir à l'année 1870, alors que le buffle commença à se faire rare, était la chasse du printemps et celle de l'automne. J'ai vu une expédition de 15,000 Métis, y compris les femmes et les enfants, partir du district de Saint-Laurent pour aller chasser le buffle dans le Sud. Les hommes bien montés sur de hardis ponies sauvages, faisaient la chasse, pendant que les femmes apprêtaient la chair du buffle abattu et en nettoyaient la peau. Ils apportaient avec eux dans de petites charrettes tous leurs effets mobiliers. Dès l'aurore les chasseurs s'élançaient à la poursuite de l'animal sauvage, et les femmes, avec tout leur bagage, allaient les rejoindre vers la fin de l'après-midi, alors que la chasse du jour tirait à sa fin. Ces expéditions de chasse sont décrites dans tous les livres d'histoire, et je n'insisterai pas là-dessus. Qu'il me suffise de dire que dans ces expéditions le Métis devint un escarmoucheur et un franc tireur accompli. Il lui fallait tirer sans être vu, le buffle étant aussi soupçonneux que l'antilope.

Le chasseur de daim écossais a tous les abris voulus dans ses ravines et ses montagnes hantées par son gibier, mais pour le Métis, il lui faut traquer, le buffle sur une vaste plaine qui s'étend à perte de vue, où l'œil pénétrent du buffle toujours aux aguets dépitte immédiatement le plus léger faux pas de la part du chasseur. L'habileté du Métis au maniement de la carabine est sans égale. Je pourrais dire que quelques volontaires canadiens pourraient bien tirer avec autant de précision qu'eux à la cible, mais pour juger des distances qui sont aussi étrangement trompeuses que sur l'eau, pour la précision mortelle et la rapidité avec laquelle ils manœuvrent leurs Winchester et leurs Remingtons, les Métis ne sont pas seulement insurpassables, mais il ne peuvent même pas être approchés.

Les Cris et les Pieds Noirs se sont battus pendant des années dans la région de la rivière Bataille, où se trouve maintenant bâti Battleford, et il est rapporté par Finlater, l'un des officiers de la compagnie de la Baie d'Hudson, qu'une fois, en 1852, un Métis, Louis-Bruneau, qui se battait pour les Cris, ses alliés (il était marié à une Crise), défendit à lui seul une traverse. Il avait cinq carabines, que les femmes chargeaient pour lui, et il entreprit un feu si bien nourri et si mortel, que, dans l'espace de trente minutes, Bruneau tua soixantecinq Pieds Noirs qui essayaient de traverser la rivière, à l'aurore d'une journée de printemps.

SUR LES PLAINS.

La nécessité force les Métis d'acheter les armes les plus efficaces. Autrefois, lorsque le gibier était si abondant, qu'on pouvait le tuer à coups de bâton ou de flèches, il se contentait de son simple fusil de chasse qui ne portait qu'une balle et tuait son animal à cent verges.

Lorsque les troupeaux commencèrent à éclaircir leurs rangs, il fallut alors se munir de carabines, et il fallait toujours se procurer à tout prix la meilleure carabine possible, pour la simple raison que la récolte récompensait toujours pour l'argent dépensé en munitions, les chances de tuer un animal avec un Winchester, disons, étant plus d'une fois plus grandes qu'avec un fusil de chasse.

Lord Wolseley et autres soldats anglais qui ont connu le Nord-Ouest, ont déclaré que les Métis étaient sans rivaux comme soldats d'infanterie légère. Règle générale, son physique est meilleur que celui du Sauvage et il peut endurer autant de fatigues et de privations que lui. Il n'est pas aussi grand que le Pied Noir ou le Cris, mais il possède leur souplesse de membres et leur force de vision, tandis que la charpente est plus forte et plus robuste. Le Métis écossais descend des officiers Montagnards et Orkney de la compagnie de la Baie d'Hudson, et il diffère

matériellement en apparence du Métis français qui est plus basané et plus agile ; mais tous deux appartiennent à une race supérieure au point de vue physique, et ils possèdent plus d'intelligence et d'audace que le Sauvage pur sang.

Pour le Métis, la prairie est un livre qu'il lit aussi couramment que le soldat anglais lit son livre rouge. La route lui dit ce qui se passe chez ses voisins ; il sait quand celui-ci est parti, quand cet autre est revenu, et comment chacun était monté et équipé. Il connaît les moindres recorns de chaque conlée ; l'abri que peut lui fournir chaque repaire ; la rapidité de chaque courant ; la position de chaque roc ou autre obstacle dans le courant. Le ciel lui fournit les pronostics de température d'une manière beaucoup plus précise que nous en fournissons les observatoires ; et le petit gibier comme les grosses pièces sont son infallible commissariat.

AVANT LA RÉBELLION

Ces dernières années, les Métis, quoiqu'en abandonnant pas absolument leur ancien régime de vie, se sont vus forcés, par suite de la disparition du buffle et les empiétements de la civilisation sur les repaires du petit gibier, de se livrer à la culture ; de sorte qu'il est maintenant et cultivateur, et pêcheur et chasseur. Dans la région de la Saskatchewan, où la révolte vient d'éclater, les Métis ont trouvé un débouché tout prêt et très profitable pour leurs grains qu'ils vendent aux colons qui arrivent des anciennes provinces ou des vieux pays mais les récoltes sont toujours très incertaines. Un champ qui promet beaucoup est souvent détruit par une heure de gelée en juillet ou août, ou brûlé par la sécheresse.

Dans les paroisses de la Rivière-Rouge, les Métis cultivent le foin et des jardins qu'ils vendent sur les marchés de Winnipeg et ils transportent dans cette grande ville naissante de grande quantités de poisson, de beurre, d'œufs et de fruits sauvages dans leurs charrettes de la Rivière Rouge, véhicules grossiers dans la construction desquels il n'entre pas le moindre morceau de fer, les seuls matériaux qui entrent dans leur construction n'étant que du bois et des lanières de peaux vertes. Un grand nombre de Métis, gagnent très bien leur vie de cette manière ; mais ils sont loin d'être économes et ils n'amaissent guère. Leurs noces et leurs bals de noces, dont la danse principale est la gigue de la Rivière Rouge, occupent la plus grande partie de leur temps durant les longs et ennuyeux hivers et, je puis ajouter, absorbent une très grande partie de leur argent.

Le Métis est un politicien très subtil, et il serait bon de dire qu'il ne s'est jamais soumis volontiers au régime de vivre des Canadiens. Après que le père de Riel fut abandonné son commerce des fourrures en 1849, comme je l'ai dit dans une lettre précédente, et alors que chacun était libre de faire la traite pour son propre compte, les relations entre les Métis et la Compagnie de la Baie d'Hudson devinrent très intimes et très amicales. La compagnie achetait les produits récoltés dans les paroisses, donnait de l'emploi à un très grand nombre de personnes, et aidait à la construction des églises et des écoles.

La compagnie était de fait pour les Métis un gouvernement vraiment paternel. Un droit *ad volorem* de quatre pour cent sur toutes les marchandises en général importées dans le pays et une taxe d'accise d'un chelin par gallon sur les liqueurs spiritueuses, étaient les seules taxes que les Métis avaient à payer. Le conseil d'Assiniboia n'était pas, comme on l'a souvent affirmé, la pure créature de la compagnie ; au contraire, pendant que la compagnie exerçait une puissante influence sur les membres choisis par le peuple, et que, par conséquent, elle contrôlait ceux de ses employés qui étaient élus conseillers, les droits populaires, pendant toute la période qui s'est écoulée entre 1849 et 1869, n'ont jamais cessé un instant d'être respectés. Les tribunaux établis par le conseil agissaient comme arbitres plutôt que comme véritables cours de loi, et le peuple vivait heureux et en paix. Si la vie était courte, du moins elle était heureuse ; et le bonheur est tout ce que la plus haute civilisation promet aux hommes.

LES MÉTIS ET LE CANADA

Les Métis vous diront que c'est le "Parti Canadien" qui a détruit l'harmonie de leur petite colonie. Ce nom fut donné au Dr Schultz et aux autres pionniers venus d'Ontario et qui ont réussi à obtenir la cession du pays des Métis à la Confédération canadienne. Je n'ai pas l'intention cependant, d'aborder ce pénible sujet. Il suffira de dire, que le parti canadien avait tout d'abord discrédité le régime canadien. Son adhésion à M. McDougall jeta le peuple contre lui dès avant son départ d'Ottawa ; et lorsqu'il lança sa proclamation autorisant le colonel Dennis "d'attaquer, arrêter, désarmer" et "d'assailir et fusiller" les colons, qui n'avaient jamais été consultés sur ce changement le maître, la résistance s'en suivit comme matière de fait, les Métis écossais à Kildouan étant aussi soulevés que les Métis français.

La manière dont le Canada a pris possession du Nord-Ouest ne s'est pas effacée de la mémoire des Métis. M. McDougall, qui a été la victime d'une foule de quolibets, tient encore l'une des premières places dans les plaintes que chantent les Métis au coin du feu. L'une de ces plaintes, intitulée : *Les tribulations d'un rot malheureux*, est presque devenue la Mar-

seillaise des paroisses Métisses. Elle com-
mence par ce couplet :

Est-ri rien sur la terre
De plus intéressant
Que la tragique histoire
De McDougall et ses gens
Je vous la conterai,
Veuillez bien m'écouter.

Elle contient quinze autres couplets.
Le dernier, qui est toujours accueilli par
des applaudissements enthousiastes, lance
un défi à la domination canadienne :

Aujourd'hui que va dire
Monsieur le gouvernement
Sera-t-il noir de rire
Quand il verra ses plans
Déjà tous culbutés
Par tous les Bois-Brûlés ?

Riel est l'incarnation et la personnifica-
tion de ce sentiment de défiance, et il sem-
ble y avoir fait appel avec succès parmi
les Métis de Saint-Laurent, qui se plain-
gnaient depuis longtemps de griefs pro-
venant du système d'arpentage en bloc,
et du refus de la part du gouvernement
de les faire participer à l'octroi de terres
accordé en vertu de l'acte de 1870, aux
Métis du Manitoba.

DECES

Nous avons le regret d'apprendre la
mort de William French Eer M. D. ci-de-
vant de St Hyacinthe arrivée le 28 mars
dernier.

M. le Dr Franch était âgé de 75 ans ; il
emporte les regrets d'un grand nombre
de parents et d'amis.

Il était le beau-père de M. O. Dosta-
laire de St Maurice.

Avis aux Cultivateurs.

Blé blanc de Russie \$1.39, Laurent 1.45, Graine mil
2.15, Trèfle rouge 11c, Avoine 14c, Plâtre \$1.11 le quart,
Chaux \$1.75 la barrique, Farine en poches \$1.75, 1.90,
2.01 et 2.25, en quart \$3.75 et 4.51, Farin-Atlas \$3.50
par 140 lbs, Thé 15c, 20c, 25c, 3c, 40 et 5c, Cassonade
5c 5/2c 6c, Sucre blanc 7c. Nous prenons le grain au prix
du marché en échange pour nos effets.

Une réduction importante sera faite au commerce.
Place d'Armes Nos 10 et 11 marché aux Denrées et Nos
31, 33, 35 et 37 Rue St Antoine.

L. T. CORMIER.

Trois-Rivières 9 Mars 1885.

Ventes par le Shérif

C. S. No 249 La Banque Union B. C. vs Bureau,
Trois-Rivières, Nos 1672 et 442 du cadastre, avec les
bâtisses, circonstances et dépendances.

Vente au bureau du Shérif, à Trois-Rivières, le 16
avril courant à 10 a. m.

C. S. No 116. Lacroix vs Lacroix, Champlain, Nos
350 et 290 du cadastre.

Vente à la porte de l'église de Champlain, le 16 av
il courant, à 10 a. m.

C. S. No 26 Champagne vs Goulet, St Stanislas, Nos
301 et 223 du cadastre, avec bâtisses, circonstances et
dépendances.

Vente à la porte de l'église de St Stanislas, le 23 avril
courant, à 10 a. m.

CHARLES DUMOULIN,
Shérif.

BUREAU DU SHERIFF
Trois-Rivières 7 avril 1885.

Sheriff's Sales

C. S. No 249. The Union Bank L. C., Three Rivers,
Nos 1672 and 442 of the cadastre, with buildings, cir-
cumstances and dependencies.

Sale at the Sheriff's office, at Three-Rivers, on the
16th April instant at 10 A. M.

C. S. No 116 Lacroix vs Lacroix, Champlain, No 350
and 290 of the cadastre.

Sale at Church door of Champlain, on the 16th April
inst, at 10 A. M.

C. S. No 26 Champagne vs Goulet, St-Stanislas, 301
and 223 of the cadastre, with buildings, circumstances
and dependencies.

Sale at Church door of the St-Stanislas, on the 23th
April inst, at 10 A. M.

CHARLES DUMOULIN,
Sheriff's.

SHERIFF'S OFFICE
Three Rivers 7th April 1885.

A.VIS.

Un jeune homme écrivant correctement le français et
l'anglais, avec une bonne écriture rapide, trouvera de
l'emploi en s'adressant au soussigné.
Trois-Rivières, 21 Mars 1885.

L. U. A. GENEST.

LA CORPORATION DE LA
CITE DES
TROIS-RIVIERES.

Les personnes qui désirent obtenir des licences d'an-
gebres, restaurants, hôte s de tempéance ou magasins
pour la vente des liqueurs, sont requises de transmettre
leurs certificats au bureau du soussigné, le ou avant
LUNDI, le trentième jour de Mars courant.

J. G. A. E. IGON,
Secrétaire-Treasorier.

HOTEL-DE-VILLE,
Trois-Rivières, 17 Mars 1885.

A.VIS.

La société ci-devant existante entre MM. Georges
Ball et Evariste Lecomte commerçants de la ville de
Nicolet sous la raison sociale de Ball et Lecomte pour
le commerce de traverses de chemin de fer (Railroad
Ties) a été dissoute de consentement mutuel.

LA CORPORATION DE LA
CITE DES TROIS-
RIVIERES.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que, con-
formément aux dispositions de la trentième section de
l'Acte Electoral du Québec, le Conseil de Ville des
Trois-Rivières commencera lundi, le TREIZIEME jour
d'Avril prochain, à huit heures du soir, l'examen ou la
correction de la liste des électeurs parlementaires de la
ville de Trois-Rivières.

J. G. A. FRIGON,
Secrétaire-Treasorier du Conseil.

HOTEL-DE-VILLE,
Trois-Rivières, 31 Mars 1885.

Glace! Glace!!

GARANTIE DU ST-MAURICE

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il
fournira de la glace durant la prochaine saison d'été.
Croyant avoir donné satisfaction à ses pratiques, il es-
père qu'on voudra bien lui continuer l'encouragement
Il garantit fournir à ses pratiques

DE LA GLACE DE PREMIERE QUALITE.

PRIX 1885

Deguis le 1er mai jusqu'au 1er octobre régulièrement
tous les jours :

30 lbs par jour (pour la saison) \$ 5.00
50 à 60 lbs par jour (pour la saison) 10.00
75 à 80 lbs par jour (pour la saison) 15.00
30 lbs par jour (pour 1 mois) 1.25

La moitié de chacun de ces prix sera payable durant
la première semaine de mai et la balance durant la pre-
mière semaine d'août.

Le soussigné, comme le public verra par les condi-
tions ci-dessus, conserve les prix du passé. Dans le cas
où qu'un chercherait à lui disputer le bénéfice de
son négoce, il s'engage à vendre sa glace aussi bon
marché que qui que ce soit.

T. LEMAY.

Trois-Rivières, 16 mars 1885.

SOUSSIONS,

DES soumissions cachetées, portant la souscription
"Provisions et Eclairage pour la Police à cheval," et
adressées à l'Honorable Président du Conseil Privé,
Ottawa, seront reçus jusqu'à midi de Jeudi, le 14 mai
1885.

Des formules imprimées de soumission, contenant
tous les renseignements voulus quant aux articles et les
quantités requises, seront fournies en s'adressant à Port-
Osborne, Winnipeg, à aucun des postes de la police à
cheval dans le Nord-Ouest, ou au bureau du soussigné.

On ne recevra que les soumissions qui seront faites
sur ses formules imprimées

Le département ne s'engage pas d'accepter la plus
basse ni aucune des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un
chèque accepté par une banque canadienne, pour une
somme égale à dix pour cent du total de la soumission,
lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse
de signer le contrat sur demande de se faire, ou s'il
néglige de compléter le service entrepris. Si la soumis-
sion n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront
cette annonce sans y avoir d'abord été autorisés.

FRED. WHITE,
Contrôleur.

Ottawa, 23 Mars 1885.

NOUVELLE BOUTIQUE

A L'ENSEIGNE DES

GROS CISEAUX

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses anciennes
pratiques et au public en général qu'il vient d'ouvrir un
nouvel établissement de tailleur au-dessus du magasin de

10 CTS

174 RUE NOTRE-DAME 174

TROIS-RIVIERES.

Il espère par sa longue expérience dans la ligne de
tailleur avoir une part du patronage du public trifluvien
et des campagnes environnantes.

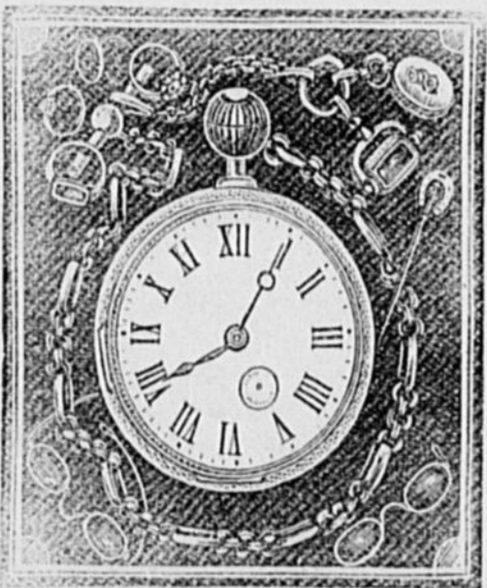
Les pratiques auront l'avantage d'acheter leurs étoffes
ou ils voudront.

Il se chargera aussi de la confection et du tailage
que l'on voudra bien lui confier, et promet de donner
pleine et entière satisfaction au public.

Coupe d'après les patrons les plus nouveaux.

H. Z. LORD,
Tailleur.

Trois-Rivières, 5 Mars 1885.



PRESENTS DE NOCES

EN ABONDANCE

PENDANT LES PROCHAINS 60 JOURS.

Pour la saison du printemps, toute espèce d'articles
nouveaux et fashionable consistant en

MONTRES ET CHAINES

D'OR ET D'ARGENT

Bijouterie en argent, jay et escarboucles; Sets en or
et en argent, boutons, anneaux, colliers; en argent soi-
de ou plaqué.

Orfèvrerie: pendules françaises et autres articles trop
longs à énumérer.

Bijoux finis ou réparés à l'établissement. Vieil or et
argent acheté et échangé.

On n'emploie que des ouvriers de première capacité.
P. S.—Seul agent pour les lunettes de Lazarus et
Mori-s, connues par tous pour être les meilleures pour
ceux qui souffrent de la vue. Elles sont en usage depuis
85 ans.

Respectueusement,
P. M. CONNER
Importateur de montres, bijoux &c, &c.
29 Rue du Platon.

A.VIS.

Avis public est par le présent donné que je ne serai
responsable d'aucune dette contractée en mon nom,
par qui que ce soit, sans une autorisation écrite et
signée par moi.

J. O. DESILETS.

Trois-Rivières, 9 Fév. 1885.

HOTEL A LOUER

La vaste et confortable maison ci-de-
vant occupée sous le nom "d'Hotel St
Louis" et située, rue du Fleuve, coin de
la rue St Antoine.

L'établissement est pourvu de bonnes
dépendances. Possession au 1 Mai pro-
chain.

S'adresser sur les lieux à
PIERRE DECOTEAU,
Propriétaire

AVIS PUBLIC

Une société a été formée entre George Benson Hall
et William Charles J. du Hall, tous deux de la Bailliée
de Québec, et Norman R. Neilson, des Trois-Rivières, sous
les noms et raison de Hall, Neilson & Co pour l'exploita-
tion du commerce de bois dans le district des Trois-
Rivières et le siège principal de affaires de la dite
société est à l'endroit appelé Les Grandes Piles.
Trois-Rivières 14 mars 1885.

FROMAGER.

Ceux qui désireraient avoir un bon Fromager, peu-
vent s'adresser à M. Eusebe Martel, Danville, P. Q.
Il possède toute l'expérience requise, ainsi que des
certificats de ceux qui l'ont employé en 1882 et de plus
deux diplômes de premiers prix aux expositions de
1883 et 1884.

EUSEBE MARTEL
Danville P. Q.

LAJOIE & FRERE.

Marchandises-Sèches.

En Gros et en Détail.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR

No. 138 RUE NOTRE-DAME.

TROIS-RIVIERES.



Ils invitent spécialement les familles à venir visiter
leur magasin avant d'acheter ailleurs.
Des modistes sont attachées à l'établissement.
24 Octobre 1878.

Avis aux ami-

MESSIEURS LES VOITURIERS

Messieurs, j'ai le plaisir de vous informer que je viens
de recevoir un char de bois préparé pour la construc-
tion des voitures de toute sorte, à des prix très avan-
tageux.

AUSSI

un lot de soufflets de voitures, de patrons les plus nou-
veaux et les plus élégants.
Je sollicite de vous une visite qui vous sera très
avantageuse.

P. A. GOUIN
Rue du P. n.

Trois-Rivières 12 Janvier 1885.

A.VIS.

Un cheval et une voiture ont été volés à M. Uldoric
Denoncourt, de St Grégoire, il y a huit jours. Voici le
signalment: cheval de 3 ans, poil noir avec une petite
tache blanche dans le front; il a une verru sur l'oreil-
le gauche et une sur le portail; la voiture est un grand
berlo à marcher, rouge.

Les personnes qui pourraient en avoir eu connaissance
sont priées d'en informer le propriétaire.

ULDORIC DENONCOURT,
St Grégoire.



DES soumissions cachetées, portant la souscription
"Habillage pour la Police à cheval," et adressées à
l'Honorable Président du Conseil Privé, Ottawa, seront
reçues jusqu'à midi de Vendredi, le 27 mars 1885.

Des formules imprimées de soumission, contenant
tous les renseignements voulus quant aux articles et les
quantités requises, seront fournies par le soussigné.

On ne recevra que les soumissions qui seront faites
sur ces formules imprimées. On pourra voir des échan-
tillons de tous les articles au bureau du soussigné.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un
chèque accepté par une banque canadienne, pour une
somme égale à dix pour cent du total de la soumission, lequel
chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de
signer le contrat sur demande de se faire, ou s'il néglige
de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est
pas acceptée le chèque sera remis.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront
cette annonce sans y avoir été d'abord autorisés.

FRED. WHITE,
Contrôleur,
P. à C. du N.-O.

Ottawa, 6 Mars 1885.

EMPLATRES!

Nous avons reçu une grande quantité d'emplâtres (ciroines) direct de la manufacture, e
et nous sommes certain qu'ils sont fraîches.

Emplâtres Fortifiantes, Emplâtres Réchauffantes,
Emplâtres au Fer, Emplâtres à la gomme de Pruche,
Emplâtres au Poix de Bourgogne, Emplâtres à la Belladonne,
Emplâtres à la Moutarde, Etc., Etc.,

Notre assortiment de BANDAGES HERMAIRE est complet, ainsi que celui de
Bretelles pour épaules courbées etc., etc.

Assortiment complet de portefenilles, de portemonnaies de bourses, etc., etc

PARFUMS

Parfums de tout genre et de tout prix importés de l'étranger

Pour une purgation douce et certaine faites usage des Pilules de Bowman, qui son,
aussi un spécifique pour Indigestion et Constipation. Prix: 25 cts la boîte.

Le Remède Saint-Cyr est le remède par excellence pour le Rhume, la toux, etc
etc.—25 cts la bouteille.

Poudres Epizootiques (de condition) pour donner aux chevaux et bêtes à cornes
faites en usage et soyez convaincu.

Assortiment complet de médecines potentées et propriétaires.
Toutes commandes par la maille reçoivent une attention et diligence particulière.

HOERNER & WILLIAMS
CHIMISTES,
TROIS-RIVIERES

VENTE CONSIDERABLE

DE
PROPRIETES FONCIERES

Le soussigné offre en vente les propriétés
suivantes :

EN LA CITE DE TROIS-RIVIERES

1o Le lot No. 2060 du Cadastre, sur le côté nord de
la rue St Benoît, avec maison en bois, laquelle est ac-
tuellement occupée par la Veuve de feu Alex Sudele.

2o Le lot No. 2051 du Cadastre, sur le côté sud de la
rue St Benoît, avec maison en bois laquelle est actuelle-
ment occupée par Joseph Hamel, fils de Louis.

3o Le lot No. 2022 du Cadastre, sur le côté nord de
la rue Notre-Dame, vis-à-vis l'Usine de robes des Chars
avec maison en bois, laquelle est actuellement occupée
par George McDougall et, en outre, une maison occu-
pée par Madame Cadorete, y compris une étable etc.

4o Le pâté d'édifices connu sous le nom de "The
Dominion Block" au coin des rues du Platon et du
Fleuve. Quatre superbes magasins avec résidences au-
dessus. On les vendra séparément les uns des autres,
si on est requis de le faire.

5o Le lot vacant situé sur la rue Bonaventure, entre
la chapelle Méthodiste et la résidence de P. N. Martel
Ecr.

6o La Manufacture de Fuseaux de Skroder sur la rue
des Commissaires, avec bonnilloire, engin et mécanisme
conservés en bon ordre, et un vaste terrain pour y placer
du bois.

7o Sept lots à bâtir sur la rue Hertel, en arrière de
la maison autrefois occupée par John Skroder

A. SAINT-DENISE

La ferme Skroder, renfermant 84 arpents de terre,
située sur le 20ème Rang, près de l'Eglise avec une de-
meure et des dépendances de première condition. Aussi
un lot de terre tout boisé près de la ferme.

A Champlain

Une belle ferme située sur la Rive-est de la rivière
Saint-Maurice, vis-à-vis l'Isle aux Goulets renfermant
100 arpents de terre dont près de 25 sont défrichées,
avec maison et grange.

CONDITIONS: Un tiers du prix devra être payé
comptant; la balance le sera en 5 années avec intérêt
de 6 par cent.

J. K. WARD,
Mona Saw Mills Montreal.
Ou à R. KIERNAN
Registrateur Trois-Rivières.

30 1884.

AVIS

Aux Municipalités et à du Propriétaires
Moulin, &c, &c.

POMPE A INCENDIE A VENDRE.

La corporation de la ville de Nicolet offre en vente
une pompe à bras, ainsi que tous ses accessoires, com-
prenant boyaux, voitures d'été et d'hiver. Le tout est
en bon ordre.

L'occasion est bonne pour une municipalité ou un
propriétaire de moulin, usine, &c, &c, de faire un bon
marché.

S'adresser à

E. TREMBLAY,
Sec.-Treasorier.

CHAS. DION,

MARCHAND-TAILLEUR



175 Rue Notre-Dame 175

THE JNO J. MITCHELL Co.

CUTTING SCHOOL.

OF THE CITY OF NEW-YORK.

THIS IS TO CERTIFY.

That M. Chas. Dion of Three-Rivers
Que., Canada, has received a thorough
Course of Instruction in Garment Cut-
ting, and having passed a satisfactory
examination is awarded this

DIPLOMA

In Testimony whereof we have affixed
the official Signature and seal of The Jno
J. Mitchell Co., this 17th day of February
1885.

J. V. FOOKS, JNO J. MITCHELL
Instructo. P. n. Resident

The Jno J. Mitchell Company seal.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUSSIONS cachetées adressées, au soussi-
gné et portant la souscription "Soumission pour chaudière"
seront reçues à ce bureau jusqu'à VENDREDI,
le 13e jour de MARS prochain, inclusivement, pour la
construction d'une nouvelle chaudière en acier et sa
mise en place dans le dragueur "Canada" qui est main-
tenant dans le Bassin Louise, havre de Québec, d'après
des plans et devis que l'on pourra voir à ce bureau,
ainsi qu'au bureau de l'Ingénieur du havre, rue Dal-
housie, Québec, et au bureau du Surintendant des dra-
gages, bureau des Travaux Publics, dans l'Edifice de la
Douane à Saint-Jean, N. B., où l'on pourra aussi obte-
nir des formules imprimées de soumission.

Les soumissionnaires sont avertis que les soumis-
sions ne seront prises en considération qu'elles sont
faites sur les formules imprimées fournies, et portent
leurs propres signatures.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un ché-
que de banque accepté payable à l'ordre de l'Honorable
Ministre des Travaux Publics, égal à cinq pour cent du
prix de la soumission, et ce chèque sera confisqué si le
soumissionnaire refuse de signer le contrat lorsqu'il en
sera requis, ou s'il ne complète pas l'ouvrage qu'il aura
entrepris. Le chèque sera remis à ceux dont les sou-
missions n'auront pas été acceptées.

Le Département ne s'engage à accepter ni la plus
basse ni aucune des soumissions.

Par ordre
A. GOBEL,
Secrétaire.

Ministère des travaux publics,
Ottawa, 19 Février 1885.

BANQUE DU PEUPLE

LA SUCCURSALE DE CETTE BANQUE commen-
cera ses opérations en cette cité

MARDI, le 10 courant,

(TEMPORAIREMENT)

Dans le BLOC BALCON,

145, Rue Notre-Dame

Dans les bureaux occupés ci-devant par la "BANQ
UNION"

Le Département d'Epargne de cette Banqu
recevra aussi les dépôts à compter de cette date.

P.

CAPITAL \$10,000,000

DEPOT AVEC LE GOUVERNEMENT CANADIEN

100,000.

RECLAMATIONS PROMPTEMENT

ET EQUITABLEMENT

RÈGLÉES.

THE CITY OF LONDON
COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU
DE LONDRES, ANGLETERRE.

W. C. PENTLAND

AGENT-GENERAL

D'ASSURANCE CONTRE LE FEU
NO. 14 RUE DES FORGES

TROIS-RIVIERES

QUEEN'S INS. CO. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000)
ROYAL OF ENGLAND. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000)
BRITISH AMERICA ASS. CO. Capital: Deux Millions de Dollars (\$2,000,000)

Assure contre le feu toutes sortes de propriétés, particulièrement les églises, maisons, dépendances des cultivateurs, aux prix les plus modérés.
Trois-Rivières, 10 août 1882.—la.

OUR FAMILY KNITTING MACHINES



Recognized to be the BEST FAMILY KNITTING MACHINE IN USE.
And the ONLY MACHINE That will KNOT RIBBED and PLAIN WORK Perfectly.

OUR RIBBER IS PERFECTION.
Makes the Pearl Rib-Stitch one-and-one, one-and-two, one-and-three, etc., perfect in elasticity, beautiful in appearance, more durable and perfect than Hand Knitting.

HOSIERY IN THE WORLD.
With more stitches in the top than in the ankle, Knits the coarsest Farmer's Yarn, Cotton, Silk, or Thread.

CREELMAN BROS.,
GEORGETOWN, ONT.

The Dominion Organ and Piano Co.



Has the largest and most complete factory in the Dominion—1881-1882.
Eighteen Medals awarded to any maker in the World.
Metal and Diploma at Centennial 1876.
Metal and Diploma at Sydney, Australia, 1877.
Gold Medal at Provincial Exhibition, Toronto, 1878.
Highest Award at Industrial Exhibition, Toronto, 1879-80-81.

WE ARE NOW MANUFACTURING SQUARE AND UPRIGHT PIANOS.
Best in the Market.

Correspondence Solicited. Send for Illustrated Catalogue, mailed free. Address DOMINION ORGAN AND PIANO COMPANY, BOWMANVILLE, ONT.

HUILE ELECTRIQUE MAGIQUE DE BOURK.

REMEDE SANS EGAL

contre les maux de tête, maux de gorge, douleurs rhumatismales, maladies d'intestins, érysipèle, charbon, maladies de fièvre, choléra et fièvres de toutes sortes.
Il guérit instantanément les douleurs les plus terribles, en suivant à la lettre la direction jointe à chaque bouteille.
Ce remède est un composé végétal des plus précieux: il contient de l'huile de menthe, des essences de thym, fu parégorique, de l'huile de sassafras, de gomme de rompre, etc., etc.

Il est incontestablement le remède le plus économique tant par sa force concentrée que par l'énergie puissante qu'il exerce sur la maladie.
En vente chez tous les pharmaciens et les épiciers. Prix: 25 ct. la bouteille. 1 doz \$1.75; 12 doz \$18.00.
Tous les marchands qui désirent se procurer ce remède peuvent s'adresser maintenant à Nicolet au sousigné.

C. BOURK.

AVIS PUBLIC.
Avis est par le présent donné, que le soussigné n'est responsable d'aucune dette contractée en son nom sans un ordre écrit et signé de sa propre main.
DAMI FLAVIE BELANGER,
St Célestin, 22 Sept. 1884.

BUREAU DE POSTE DE TROIS-RIVIERES.

8 Novembre 1880.

Table with columns: MALLES, ARRIVÉE, CLÔTURE. Rows include: PAR CHEMIN DU NORD, Section Ouest; PAR GRAND-TRONC; PAR CHEMIN DU NORD, Section Est; PAR TERRE.

Les lettres enregistrées doivent être maffées 15 minutes avant le départ de chaque malle.
C. K. OGDEN, M. P.
Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

chemin de Fer du Nord.



A PARTIR DE LUNDI 17 SEPTEMBRE 1883
Les Trains circuleront comme suit:

Table with columns: STATIONS, Mixte, Malle, Expresse. Rows include: Départ de Montréal pour Québec, Arrivée à Québec, Départ de Québec pour Montréal, etc.

Tous les trains de passagers du Jour sont pourvus de magnifiques chars palais et ceux de la nuit de chars dortoirs.
Les trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 p.m.

BUREAUX DES BILLETS:
143, RUE ST JACQUES, } MONTREAL
A L'HOTEL WINDSOR. }
VIS-A-VIS L'HOTEL ST. LOUIS, QUEBEC.
A. DAVIS,
Surintendant.

LUKERHOFF & FRERE

14 RUE ST. ANTOINE 14
MANUFACTURIERS ET MARCHANDS
DE
ZING, TOLE FERBLANTIERES, etc
POSEURS D'APPAREILS A CAZ ET DE COUVERTURE EN METAL.

GRAND ASSORTIMENT

de toute espèce d'articles de orblanteries, gazelier ventilateurs, robinets, tubes en plomb pour lavoirs etc BAINS DE TOUTE GRANDEUR ETC
L'établissement a constamment à sa disposition d'habiles ouvriers pour exécuter à domicile tous les ouvrages de la spécialité,
Ordre exécuté avec soin et promptitude.
N. B.—Nous paierons par argent comptant ou pour échange d'objets de ferblanterie et autre du genre, tout espèce de vieilles Ferronneries, Fonte, Plomb, Cuivre jaune et rouge, et tous autres objets de ce genre hors d'usage.

Les Trois-Rivières, 13 Novembre 1876.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à Lundi, le 9me jour de Juin, prochain, à midi, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant la désignation "Soumission pour le Charbon", pour fournir le combustible nécessaire au chauffage de l'édifice Public, Ottawa.
On pourra examiner le devis et obtenir des formules de soumission à commencer de Jeudi, le 23 Mai courant, à ce Bureau, où les renseignements nécessaires seront donnés.
Aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit accompagnée d'un chèque pour une somme de \$250 fait payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics.
Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.
Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, 20 Mai 1884.

Impressions de toutes sortes exécutées au bureau du Journal.

A VENDRE

Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant.
BARDEAUX, LATTES MOULURES, CADRES PLINTHES, PORTES ET CHASSIS, BOITES D'EMBALLAGE, ETC., ETC., ETC.
Le tout aux prix les plus bas.
Trois-Rivières, 6 Août 1872.
JAMES DEAN.

La Banque de Québec

(ETABLIE EN 1818.)
CAPITAL..... \$2,500,000
SURPLUS..... 350,000
La succursale des Trois-Rivières tient un bureau régulier pour toutes les transactions de Banque.
Elle fait la perception pour tous les endroits du Canada et des Etats-Unis; achète et vend des Traités payables à quelque endroit que ce soit du Canada et des Etats-Unis.
DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE
La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable.
F. G. WOTHERSPOON,
Gérant.
Trois-Rivières, 16 février 1881.

A Publs.

AVIS est par le présent donné que le et après le PREMIER JOUR D'AOUT PROCHAIN, et jusqu'à nouvel avis, le maximum du taux d'intérêt qui sera accordé sur les dépôts dans le Département d'Épargne sera de TROIS POUR CENT; et cela en vertu d'un arrangement conclu entre les Banques ci-dessus mentionnées faisant affaires dans cette cité.

BANQUE DE QUEBEC. T. C. COFFIN, Gerant.
BANQUE D'UNION DU BAS-CANADA. E WEBB, Gerant.
BANQUE D'HOCHÉLAGA. P. E. PANSETON, Gerant.
Trois-Rivières 25 Juillet 1884.

LOUIS MALHIOT

ENCANTEUR PUBLIC
—RT—
MARCHAND A COMMISSION.
M. Mailhiot est le seul agent pour le comté de Nicolet de la machine à coudre "Raymond" si bien connue et si recherchée, et qui est sans contredit la meilleure en usage aujourd'hui.
Toute correspondance par écrit recevra la plus prompte attention possible.
Bureau d'affaire à GENTILLY, Mars 1883.

AVIS. GODFROI LASSALLE.

INSPECTEUR DES LICENCES pour le Gouvernement Local.
BUREAU:
No. 28, RUE ST JOSEPH.

P. O. GUILLET

NOTAIRE.
COMMISSAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE.
Secrétaire des Commissaires Civils
ET
Secrétaire du Bureau des Examineurs
Tiendra désormais son bureau à sa résidence privée, No. 4 RUE DES CHAMPS No. 4 (Près de l'Eglise Paroissiale.)
Où on pourra le voir à toute heure du jour et du soir.
M. GUILLET portera une attention toute spéciale à l'exercice de sa profession, et tiendra particulièrement à donner satisfaction à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance.
Trois-Rivières, 15 Mai 1882.

A VENDRE

Les propriétés suivantes:
No. 1—Le lot de terre No. 466, faisant front à la rue Notre-Dame, de 150 pieds; ayant aussi front sur la rue St-Philippe, de 250 pieds et d'environ 300 pieds de profondeur situé à environ 250 pieds du Loop-Line et 60 pieds du fleuve St-Laurent.
No. 2—Le lot de terre No. 46, faisant front comme ci-dessus, ayant une profondeur de 50 pieds sur 100.
No. 3—La lot de terre situé sur le Côteau St-Louis, contenant environ 20 acres splendide site pour résidences privées, etc. Dominant la cité de Trois-Rivières, fleuve St-Laurent et est à 10 minutes de marche du marché aux denrées.
No. 4—Un quart de lot de terre situé sur le Côteau St-Louis, connu sous le nom de Fer à Cheval (Horse Shoe) ayant front sur la rivière St-Maurice.
No. 5—Un Moulin à farine et à moulanger de première classe, avec un pouvoir d'eau inépuisable possédant trois paires de moulures, deux batteurs, un amni, le tout neuf et en parfait ordre avec maison, étable, hangar, etc., et environ sept acres de terres.
No. 6—Une splendide ferme connue sous le nom de Elm Grove, située sur la rivière St-Maurice, à environ 12 milles de la Rivière-aux-Rats; contenant environ 475 acres dont 100 en culture avec maison, grange, étable, laiterie, puits, etc., etc.
No. 7—Aussi une terre à foin et un lot de terre situé dans le township Turcotte, vis-à-vis la ferme Elm Grove ci-dessus désignée, contenant environ 670 acres de terre.
No. 8—De plus, une splendide propriété bien boisée, dans la paroisse de St-Thécle, comté de Champlain, contenant environ 500 acres de terre, située à environ 12 milles du chemin de fer des Piles et fu chemin de fer projeté du Lac St-Jean, la ligne passant sur cette propriété.
No. 9—Le lac à la Peinture, bien connu des touristes, situé sur la propriété ci-dessus, sera vendu séparément avec la partie de terre suffisante pour bâtir.
Pour les termes de conditions, s'adresser au propriétaire,
JAS. B. LUCKEBROFF,
No. 23 rue des Forges,
Trois-Rivières

IMPRIMERIE

DU JOURNAL

40 COIN DES RUE
St-Pierre & Bonaventure
TROIS-RIVIERES

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville:

- Têtes de comptes, Memorandums, Cartes d'affaires, Et de visite, Billets promissaires, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards, Lettres funéraires, etc., etc.

- Blanc de sommation, Demandes de plaidoyer, Fiat, Comparutions, Déclarations sur billets, Déclarations sur compte, Déclarations d'acte d'hypothécaire.

Pour les avocats.

- Subpoena, Affidavit, Inscriptions, Inventaires de production, Saisies arrêts après jugement, Brefs de saisie-gagerie, Procès-Verbaux de saisie, Oppositions, Mémoires de frais, &c.

Pour les Notaires.

- Blancs de billets, Quittances, Procurations, Transports, Contrat de vente, Contrats de Mariage, Baux a Loyer

Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS & FRÈRE, Propriétaires-Éditeurs, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés FRANCO, à l'Imprimerie No. 40 Coin des Rues St. PIERRE et BONAVENTURE, les Trois-Rivières.

CONDITIONS, LE

Le JOURNAL DES TROIS-RIVIERES paraît tous les LUNDI et JEUDI de chaque semaine.
PRIX DE L'ABONNEMENT.
Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris) \$3.00
Six mois do do do \$1.00
Pour les Etats-Unis..... \$2.00
Un an, EDITION HERBOMADAIRE do \$1.00
Six mois do do do \$0.50

INVARIABLEMENT PAYABLE D'AVANCE.
On ne peut s'abonner pour moins de six mois.

Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arriérés s'il y en a.

TARIF DES ANNONCES.
Les annonces sont toisées sur TYPE BREVIE, aux conditions suivantes:
Première insertion, par ligne.....\$0.10
Chaque insertion suivante par ligne.....\$0.05

Une remise libérale est accordée pour les annonces long terme.
Toute correspondance, etc doit être munie d'un nom responsable.